



Cour canadienne de l'impôt



Pour la période
se terminant
le 31 mars 1997



Présentation améliorée des rapports
au Parlement – Document pilote

Canada

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – 1997

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/76-1997

ISBN 0-660-60362-4



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une proposition afin de répartir le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget des dépenses principal* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*. Elle a également ordonné aux 78 ministères et organismes de présenter ces rapports dans le cadre d'un projet pilote.

Cette décision découle des travaux entrepris par le Secrétariat du Conseil du Trésor et 16 ministères pilotes pour donner suite aux engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses et de moderniser la préparation de cette information. Ces démarches visant à mieux cibler les résultats et à rendre plus transparente l'information fournie au Parlement s'insère dans une initiative plus vaste intitulée " Repenser le rôle de l'État ".

Ce *Rapport ministériel sur le rendement* répond aux engagements du gouvernement et tient compte des objectifs fixés par le Parlement d'accroître la responsabilisation touchant les résultats. Il couvre la période se terminant le 31 mars 1997 et compare le rendement aux plans présentés par le ministère dans sa *Partie III du Budget des dépenses principal* de 1996-1997.

Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessiteront un travail soutenu dans toute l'administration fédérale. S'acquitter des diverses exigences que comporte la gestion axée sur les résultats – préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et faire rapport sur les réalisations – constitue une composante de base. Les programmes du gouvernement fonctionnent dans des environnements en évolution constante. Étant donné la vogue des partenariats, la prestation de services confiée à des tiers et d'autres alliances, il faudra relever les défis de savoir à qui imputer les responsabilités dans les rapports sur les résultats. Les rapports de rendement et leur préparation doivent faire l'objet de surveillance afin de garantir qu'ils demeurent crédibles et utiles.

Le présent rapport correspond à une étape supplémentaire de ce processus permanent. Le gouvernement entend perfectionner et mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découlera de l'expérience acquise au cours des prochaines années et des précisions que les utilisateurs fourniront au fur et à mesure sur leurs besoins en information. Par exemple, la capacité de communiquer les résultats par rapport aux coûts est limitée pour le moment, bien que cet objectif demeure intact.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant :

Revue gouvernementale et services de qualité

Secrétariat du Conseil du Trésor

L'Esplanade Laurier

Ottawa (Ontario) Canada

K1A 0R5

Téléphone : (613) 957-7042 - Télécopieur : (613) 957-7044

Cour canadienne de l'impôt

Rapport de rendement

**Pour la période
se terminant le
31 mars 1997**

L'honorable Anne McLellan
Ministre de la Justice et
Procureur général du Canada

Table des matières

PARTIE I : LE MESSAGE DU GREFFIER	1
PARTIE II : APERÇU DU MINISTÈRE	2
Mandat	2
Objectif du programme	2
Énoncé de mission	2
Objectifs stratégiques.....	2
Secteur d'activité et de service, organisation et plans de ressources.....	3
PARTIE III : RENDEMENT DU MINISTÈRE	5
A. Attentes en matière de rendement.....	5
Besoins en ressources par organisme et secteur d'activité.....	5
Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles, 1996-1997, par secteur d'activité.....	6
Dépenses du Ministère prévues et réelles par secteur d'activité.....	6
Résumé des attentes en matière de rendement	7
B. Réalisations en matière de rendement	7
Rendement ministériel	7
Cadre de gestion du rendement	8
Rendement de la Cour canadienne de l'impôt	10
C. Principaux examens.....	13
PARTIE IV : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	14
A. Personnes-ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires	14
B. Tableaux financiers récapitulatifs.....	14
Sommaire des crédits approuvés.....	14
Recettes à valoir sur le Trésor (RVT) par secteur d'activité.....	15
Lois appliquées par la Cour canadienne de l'impôt	16

Partie I : Le message du greffier

La Cour canadienne de l'impôt s'est lancée dans un processus de renouvellement en profondeur de ses services. La raison d'être de cet exercice est de déterminer si nous offrons aux Canadiens et aux Canadiennes les services les plus économiques possibles.

Le présent rapport de rendement nous a offert une chance unique de réfléchir sur ce que notre contribution au public devrait être et sur l'aune à laquelle nous mesurerons notre succès.

Le présent rapport décrit nos réalisations des dernières années. Il décrit également un organisme à la recherche de l'excellence, qui est fortement déterminé à favoriser une culture axée sur la mesure du rendement.

Nous admettons être néophytes en matière de mesure du rendement et n'en être qu'à la case départ. Toutefois, nous estimons qu'admettre notre inexpérience et prendre les mesures qui s'imposent sont les premiers pas sur la route du succès.

R. P. Guenette

Partie II : Aperçu du Ministère

Mandat

Le greffe fournit des services administratifs à la Cour canadienne de l'impôt qui a compétence exclusive pour entendre les renvois et les appels portés devant elle sur les questions découlant de l'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, du Régime de pensions du Canada, de la *Loi sur la sécurité de la vieillesse*, de la *Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers*, de la *Loi sur l'assurance-chômage*, de la *Loi sur l'assurance-emploi*, de la partie IX de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*. De plus, la Cour a compétence exclusive pour entendre les appels portés devant elle sur des questions découlant de l'application de la *Loi sur les allocations aux anciens combattants* et de la *Loi sur les avantages liés à la guerre pour les anciens combattants de la marine marchande et les civils* dans la mesure prévue par l'article 33 de la *Loi sur le Tribunal des anciens combattants (révision et appel)*.

Objectif du programme

L'objectif du programme est de veiller au fonctionnement d'un tribunal indépendant et d'accès facile en vue d'assurer le règlement rapide des différends entre les justiciables et le gouvernement du Canada sur des questions découlant de l'application de la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt* ou toute autre disposition législative en vertu de laquelle la Cour a compétence exclusive.

Énoncé de mission

À la Cour canadienne de l'impôt, nous nous engageons à offrir au public un processus d'appel accessible et efficace et à collaborer au maintien d'une Cour équitable et indépendante.

Objectifs stratégiques

L'énoncé de mission de la Cour canadienne de l'impôt comporte quatre engagements envers nos clients au nom de tous les Canadiens. C'est à partir de ces engagements que nous avons élaboré nos objectifs stratégiques :

1. accroître l'efficacité du processus d'appel de la Cour;
2. faciliter l'accès du public à la Cour et à ses services;
3. améliorer la prestation des services;
4. rehausser l'indépendance judiciaire de la Cour.

Ces objectifs visent à garantir la réalisation de notre priorité ultime pendant l'exercice 1996-1997, soit renouveler nos services.

Secteur d'activité et de service, organisation et plans de ressources

Introduction

La structure par secteur d'activité décrite ci-dessous a reçu l'approbation du Conseil du Trésor dans le document intitulé Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR).

La Cour canadienne de l'impôt compte un secteur d'activité principal (le greffe) et deux secteurs de services (la gestion des appels et les services intégrés).

Description

Le greffe de la Cour canadienne de l'impôt fournit une gamme de services à la Cour par l'intermédiaire des secteurs de services suivants : **Gestion des appels** et **Services intégrés**.

1. Gestion des appels

Ce secteur de services

- fournit aux parties aux litiges des renseignements et des conseils sur les règles de pratique et de procédure de la Cour et offre aux juges de la Cour des services d'établissement ordonné et efficace du rôle des audiences.

2. Services intégrés

Ce secteur de services

- offre un soutien au greffe au chapitre des finances, de l'administration, de la sécurité, de la bibliothèque, des ressources humaines, des technologies de l'information, de la rédaction et de la révision.

Structure organisationnelle relative à l'exécution du programme

La Cour, dont l'administration centrale est située à Ottawa, se compose du juge en chef, du juge en chef adjoint, de 20 autres juges plus trois juges surnuméraires. Afin de contribuer à l'audition expéditive des appels, le juge en chef peut, avec l'autorisation du gouverneur en conseil, nommer des juges suppléants de la Cour. Il y a maintenant huit juges suppléants à la Cour.

Le juge en chef est la personne responsable de la répartition du travail entre les juges et de l'affectation de chaque juge pour chacune des séances de la Cour. La Cour a ses propres locaux à Vancouver, à London, à Toronto, à Ottawa et à Montréal. De plus, elle partage des locaux avec la Cour fédérale du Canada à Edmonton, à Calgary, à Winnipeg, à Québec, à Halifax et à Fredericton. À d'autres endroits, la Cour utilise les installations des cours provinciales lorsqu'elles sont disponibles, ou loue à bail des locaux commerciaux. En

ce qui a trait aux appels interjetés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la Cour peut désormais siéger à environ 40 lieux d'audition au Canada. Pour ce qui est des appels relatifs à l'assurance-emploi, la Cour peut siéger à plus de 80 lieux d'audition au Canada.

Le greffier, qui est l'adjoint du commissaire à la magistrature fédérale en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le paragraphe 76(2) de la *Loi sur les juges*, est l'administrateur général de la Cour canadienne de l'impôt. Le commissaire à la magistrature fédérale relève du ministre de la Justice. Le greffier, en tant que fonctionnaire principal de la Cour, est responsable de l'administration de la Cour.

Partie III : Rendement du Ministère

A. Attentes en matière de rendement

Les dépenses réelles au cours de l'exercice 1996-1997 ont été supérieures de 0,5 million de dollars au montant des dépenses prévues dans le Budget des dépenses en raison des crédits supplémentaires obtenus pour :

- a) des sténographes judiciaires et des greffiers audienciers contractuels et des services de traduction (0,3 M);
- b) un report de crédits de l'exercice 1995-1996 (0,2 M).

Besoins en ressources par organisme et secteur d'activité

Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles, 1996-1997, par organisme et secteur d'activité (millions de dollars)

Cour canadienne de l'impôt		
Secteur d'activité		
Organisme	Greffe de la Cour canadienne de l'impôt	TOTAUX
Cour canadienne de l'impôt	11	11
	11,4	11,4
TOTAUX	11	11
	11,4	11,4
% du TOTAL	100%	100%

Nota : Les parties ombrées indiquent les dépenses ou les recettes réelles en 1996-1997.

Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles, 1996-1997, par secteur d'activité

(millions de dollars)

Activité	ETP	Frais de fonctionnement ¹	Subventions et contributions votées	Sous-total : Dépenses votées brutes	Subventions et contributions législatives	Dépenses brutes totales	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Dépenses nettes totales
Greffé de la Cour canadienne de l'impôt	126	11				11		11
	125	11,4				11,4		11,4
Totaux	126	11				11		11
	125	11,4				11,4		11,4
Autres recettes et dépenses								(0,5)
Recettes à valoir sur le Trésor								(0,5)
Coût des services fournis par d'autres ministères								2,5
								2,5
								13,0
Coût net du programme								13,4

Nota : Les chiffres ombrés indiquent les dépenses et recettes réelles en 1996-1997.

1. Les frais de fonctionnement incluent les cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Dépenses du Ministère prévues et réelles par secteur d'activité

(millions de dollars)

Activité	Réel 1993-1994	Réel 1994-1995	Réel 1995-1996	Total prévu 1996-1997	Réel 1996-1997
Greffé de la Cour canadienne de l'impôt	10,4	10,1	11,4	11	11,4
Total	10,4	10,1	11,4	11	11,4

Résumé des attentes en matière de rendement

La Cour canadienne de l'impôt a, en 1996-1997, un budget de 10 992 000 \$	
Pour fournir aux Canadiens :	Qui se manifeste par :
Le droit d'accès à une cour d'archives efficace pour l'audition de causes en matière d'impôt sur le revenu et d'autres programmes fédéraux comme le Régime de pensions du Canada, l'assurance-emploi et la sécurité de la vieillesse.	<ul style="list-style-type: none">• l'accroissement de l'efficacité du processus d'audition des appels• le niveau de satisfaction du client à l'égard de conseils d'experts donnés aux appelants, aux représentants et au public concernant les pratiques et les procédures de la Cour• l'établissement de normes de rendement de services, y compris l'égalité d'accès pour tous ceux faisant appel à Cour canadienne de l'impôt

B. Réalisations en matière de rendement

Rendement ministériel

Contexte

Au cours des dernières années, plusieurs changements et divers courants sont venus poser des défis sans précédent à la Cour canadienne de l'impôt.

Des compressions budgétaires constantes et un système automatisé de gestion des appels désuet et coûteux à maintenir ont amené la Cour à effectuer, en 1995, une étude stratégique sur l'efficacité de sa gestion de l'information. Les résultats de cette étude sont venus confirmer qu'il était nécessaire d'améliorer les opérations de la Cour si elle voulait réaliser son engagement de *fournir au public un processus d'appel accessible et efficace*. Le renouvellement des services de la Cour est alors devenu la priorité ultime pour l'exercice 1996-1997. C'est afin de réaliser cet objectif que nous avons d'abord décidé, au cours de l'année 1996, de procéder à la mise en œuvre du Plan de gestion de l'information, issu de l'étude stratégique. Cependant, au cours de la même période, le Bureau du vérificateur général a reçu le mandat d'examiner les avantages potentiels d'une fusion de la Section de première instance de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt. L'étude menée par le vérificateur général, qui a duré un peu plus de deux ans, a considérablement perturbé les opérations de la Cour en plus de créer un climat d'insécurité au sein de l'organisme. Afin de maintenir le cap et d'assurer à l'organisme un minimum de stabilité pendant cette période d'attente, il a été convenu, par souci de probité et de prudence sur le plan financier et par mesure d'efficacité, de suspendre la mise en œuvre du Plan de gestion de l'information jusqu'à ce que le rapport

du vérificateur général, dont la publication avait initialement été prévue au printemps de 1996, soit soumis au ministre de la Justice. De plus, malgré une présentation au Conseil du Trésor, la Cour n'a pu obtenir le financement requis pour appuyer ce projet avant que le vérificateur général ne dépose son rapport. Le rapport a finalement été déposé en avril 1997, un an après la date prévue. Il en résulte donc que le système essentiel à la mission de la Cour, soit le Système automatisé de gestion des appels a maintenant dix ans, est très coûteux à entretenir et ne répond pas à la conformité an 2000. On estime qu'il en coûterait environ 1 million de dollars à la Cour pour réparer ce système. Le présent système nous empêche de fournir une information complète sur l'efficacité de nos opérations et rend ardue toute amélioration de notre processus de gestion des appels. Puisque nous sommes engagés à appuyer l'objectif du gouvernement qui est d'*utiliser à bon escient l'argent des contribuables pour offrir des services de qualité à tous les Canadiens et les Canadiennes*, la Cour poursuivra ses efforts afin d'obtenir l'argent nécessaire pour investir dans les technologies de l'information qui sont essentielles pour bien soutenir le processus d'appel. Au cours des prochains mois, la Cour s'appliquera à trouver des moyens de financer et de mettre en œuvre son Plan de gestion de l'information. D'ici à ce qu'un nouveau système intégré de gestion des appels soit mis sur pied, la Cour ne pourra fournir de données sur la réalisation de ses principaux engagements. Aussi, pour l'exercice 1996-1997, l'information fournie sur le rendement est-elle limitée.

Cadre de gestion du rendement

Pour être en mesure de fournir une information plus détaillée sur le rendement dans ses rapports annuels, la Cour procède à l'heure actuelle à l'élaboration d'un Cadre de gestion du rendement. La première étape de ce projet consiste à cerner les six secteurs de rendement liés à nos priorités stratégiques qui renferment le genre d'information sur le rendement qui serait pertinente pour les parlementaires, les clients de la Cour et les membres du public. Ces six secteurs de rendement reflètent les valeurs fondamentales qui sont consacrées dans notre énoncé de mission. Le tableau, à la page 9, constitue notre première tentative d'établir pour chaque secteur de rendement la série de normes et le mode de mesure qui fournira, dans les prochains Rapports sur le rendement, des indicateurs de la mesure dans laquelle la Cour respecte ses principaux engagements envers les Canadiens et les Canadiennes. Ces normes ne sont pas exhaustives et ne sont pas coulées dans le béton. En revanche, elles traduisent les premiers efforts de la Cour pour instaurer une solide culture de gestion axée sur le rendement. Le présent Cadre de gestion du rendement sera mis en place sur une période de deux ou trois ans. Les indicateurs et les stratégies de mesure connexes seront affinés au fur et à mesure que nous mettrons en œuvre notre Plan de gestion de l'information et que nous acquerrons de l'expérience dans l'art du suivi du rendement et de l'établissement de rapports sur le rendement.

Cadre de gestion du rendement (1997-1998)

Objectifs stratégiques	Secteur de rendement	Norme	Mesure	Source de données
Accroître l'efficacité du processus d'appel de la Cour	<u>Responsabilisation</u>	Utilisation des ressources publiques	Évaluation de l'affectation des ressources en personnel	Classification statistique des types d'affaires
	<u>Rapidité et</u>	Traitement des affaires	Temps requis pour rendre une décision	Dossiers
	<u>Respect des délais</u>	Respect du calendrier	Taux de décisions	Dossiers de gestion des affaires
Faciliter l'accès du public à la Cour et à ses services	<u>Accès à la justice</u>	Instances publiques	Accès aux audiences	Calendrier/rôle d'audience
		Installations sûres et faciles d'accès	Perceptions au sujet de la sécurité	Perception des utilisateurs
		Participation	Participation des personnes	Installations et services de la Cour
		Courtoisie, adaptabilité et respect	Traitement des parties aux litiges	Instances choisies
			Obstacles aux services de la Cour	Perception du grand public
Améliorer la prestation de services	<u>Services à la clientèle</u>	Courtoisie, respect et adaptabilité	Perception quant à la courtoisie et à l'adaptabilité du personnel de la Cour	Perception du grand public
		Rapidité du service	Examen périodique du respect des délais	
Rehausser l'indépendance judiciaire de la Cour	<u>Indépendance</u>	Indépendance judiciaire	Perception quant à l'indépendance	Perception des utilisateurs de la Cour

Rendement de la Cour canadienne de l'impôt

Introduction

Dans ses lignes directrices, le Conseil du Trésor a indiqué que le Rapport sur le rendement permettait à la Cour de se raconter. Comme nous l'avons mentionné précédemment, la Cour est incapable de fournir de l'information sur son rendement pour l'année à l'étude. Cependant nous croyons fermement avoir fait d'énormes progrès depuis que nous avons pris l'engagement, en 1996, de renouveler nos services. Nous sommes fiers de ce que nous avons accompli à ce jour étant donné le chemin que nous avons à parcourir et malgré l'incertitude provoquée par la menace constante d'une fusion éventuelle avec la Cour fédérale du Canada. Cette partie du rapport fournit des renseignements sur les différents projets qui sont liés au renouvellement de nos services. Nous espérons pouvoir faire connaître les résultats de ces projets dans les prochains rapports de rendement.

Orientation stratégique

En 1995, même si elle remplissait son mandat de façon satisfaisante, la Cour n'avait aucune orientation précise. Lorsque, en 1996, le renouvellement de nos services est devenu notre priorité ultime, il est clairement apparu qu'un changement de culture radical s'imposait. Nous avons alors conclu que la planification stratégique et la gestion du projet rapporteraient beaucoup à l'organisme. Nous avons donc procédé à un exercice de projection dont les résultats concrets sont notre énoncé de mission (reproduit à la page 2) et nos valeurs fondamentales. Depuis, l'énoncé de mission est devenu la pierre angulaire du renouvellement de nos services. Par ailleurs, nos valeurs, qui guident nos activités quotidiennes, nous rappellent constamment le genre de système judiciaire auquel nous aspirons : un système accessible à tous, efficace, juste et indépendant. Nos principaux engagements sont destinés à créer au sein de la Cour un environnement qui repose sur ces valeurs.

Subséquent à l'exercice de projection, la direction a déterminé que la planification stratégique et les communications étaient essentielles tant au succès de l'entreprise de renouvellement qu'à l'établissement au sein de l'organisme d'une culture axée sur le rendement. La planification stratégique et les communications sont maintenant des fonctions intégrées à la Cour.

Technologies de l'information

Le renouvellement de nos services reposait également sur l'engagement majeur de la Cour d'utiliser les moyens technologiques qui permettront à la direction de prendre des décisions et de satisfaire aux exigences en matière de rapports. On a donc choisi comme solution de moderniser l'infrastructure de la Cour. Au cours des années 1995 et 1996, les ressources internes ont été réaffectées pour mettre en œuvre des technologies d'information sur réseau local et sur réseau à grande distance et pour doter la Cour d'un meilleur système de bureautique, le Microsoft Office Suite. Ces technologies ont permis à la Cour de faire la transition de la façon la plus économique de l'ère du papier à celle de

l'utilisation efficace de la technologie de l'information. En 1996, en attendant l'attribution des fonds nécessaires à la mise en oeuvre du Plan de gestion de l'information, la haute direction a procédé à l'achat et à l'installation d'un logiciel de rapports de gestion appelé PowerPlay. L'utilisation de ce logiciel était la première étape de l'élaboration d'un système de rapports de gestion permettant d'extraire du système de traitement des appels une information précieuse pour l'établissement des rapports. Notre plan de gestion de l'information servira de guide pour la gestion de notre information et la réalisation de programmes d'amélioration jusqu'à l'an 2000.

En juin 1997, la Cour a entrepris l'évaluation de son système de traitement de l'information dans le but d'identifier les problèmes de conformité an 2000 potentiels. Selon une évaluation sommaire, le problème de conformité an 2000 se pose à la Cour sur une grande échelle et la solution risque d'être coûteuse.

Étant donné l'imminence du problème de la conformité an 2000 et la nécessité de mettre sur pied un processus de traitement des appels renouvelé doté d'une technologie adéquate, la Cour s'est engagée, en août 1997, dans un projet visant la mise en oeuvre d'un nouveau système de traitement des appels intégré qui sera fonctionnel en décembre 1998.

Gestion du changement

La Cour a adopté une attitude proactive pour faire face aux changements qu'elle vit. Pour atténuer l'impact sur l'organisme de la mise en oeuvre du Plan de gestion de l'information et de la fusion éventuelle de la Cour avec la Cour fédérale du Canada, la Cour a élaboré une stratégie en matière de ressources humaines et de communications. Pour aider la direction et les employés à bien s'adapter au changement, elle a offert de la formation dans les domaines de la gestion du changement et du travail d'équipe.

Services à la clientèle

Dans le cadre de son projet de renouvellement, la Cour a pris de nombreuses initiatives pour améliorer les services à ses clients. Au début de l'année 1995, la formation en matière de services à la clientèle est devenue la priorité nationale de la Cour en matière de formation. En conséquence, tous les employés qui travaillent avec le public ont dû suivre des cours de formation sur la prestation de services. Au cours de la même année, pour que la qualité des services fournis par les greffiers audienciers de la Cour soit uniforme partout au Canada, la Cour a conçu un programme national de formation pour les greffiers audienciers de la Cour. Le succès fut tel que le programme est maintenant offert à tous les nouveaux greffiers audienciers à contrat. La haute direction reconnaît combien il est important de consulter ses clients externes et internes pour évaluer la qualité de ses services. Au cours de l'exercice 1995-1996, un sondage a été mené auprès des clients. Les résultats ont indiqué que les appelants étaient satisfaits de la qualité des services offerts par la Cour. Toutefois, au cours des deux dernières années, nos clients ont accru leurs demandes d'accès à l'information juridique. Pour répondre aux besoins de ses clients, la Cour a récemment créé un site Web qui permet aux utilisateurs d'avoir accès rapidement à des informations se rapportant à la Cour. Le site Web devrait bientôt être accessible sur

Internet. À la suite d'un récent examen, la Cour a choisi les lieux d'audience de façon à pouvoir offrir ses services dans des endroits qui conviennent autant que possible aux appelants. Nous avons également publié une brochure qui décrit les procédures d'appel de la Cour et nous avons établi une ligne téléphonique 1-800 permettant à nos clients éloignés d'avoir accès rapidement et sans frais à nos services. Nous nous proposons également de publier dans un avenir rapproché les décisions de la Cour sur Internet. Nous nous sommes également engagés, au cours de l'exercice 1997-1998, à élaborer des normes de prestation des services pour répondre aux exigences du Cadre de gestion du rendement.

Traitement expéditif

La *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt* et les règles prises en application de celle-ci prescrivent des délais afin d'assurer le déroulement rapide des appels sous le régime de la procédure informelle. Ces appels sont entendus et tranchés dans les six mois environ de la date du dépôt de l'appel. Sous le régime de la procédure générale, la Cour prévoit la tenue d'audiences sur l'état de l'instance si un appel n'a toujours pas été entendu six mois après la clôture des actes de procédures. Au cours de l'audience sur l'état de l'instance, la Cour fixe des délais pour les étapes de l'appel qui restent et fixe la date de l'audience.

Notre nouveau système automatisé de traitement des appels inclura des normes de mesure du rendement qui permettront de déterminer la durée et les coûts d'un appel.

Réductions budgétaires

L'impact des réductions budgétaires a été atténué en partie par l'approbation de crédits totalisant 320 000 \$ pour couvrir les frais de litige ainsi que la traduction et la révision des décisions de la Cour en 1996-1997. Bien que la Cour continue d'investir dans la technologie et de négocier énergiquement les contrats des sténographes et des greffiers audienciers pour réduire les coûts, elle aura probablement besoin de fonds supplémentaires en 1997-1998 pour entendre des affaires dans les délais prescrits dans la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt* et les règles.

Litiges

La Cour a lancé un projet spécial visant à réduire l'arriéré d'appels en matière d'assurance-chômage. Le projet a bénéficié d'un financement supplémentaire de 711 000 \$ en 1995-1996 et de 820 000 \$ en 1996-1997, et encore en 1997-1998. Le nombre plus élevé que prévu de nouveaux appels interjetés en matière d'assurance-chômage au cours de la première année a été compensé en partie par le nombre accru d'appels qui ont été tranchés au cours de la même période. Le nombre d'appels interjetés semble avoir atteint son plus haut niveau au cours de l'exercice 1995-1996, mais la diminution du nombre de nouveaux appels interjetés a été plus lente que prévu. L'arriéré d'appels à la fin de l'exercice en cours sera inférieur de 500 seulement à celui qui existait au début du projet. Des ressources supplémentaires seront encore nécessaires au cours du prochain exercice pour ramener l'arriéré à un niveau plus raisonnable.

Un projet pilote consistant à combiner les fonctions de greffier audiencier et de sténographe judiciaire s'est révélé très concluant et a entraîné l'application de ce projet à d'autres lieux d'audition. À la fin de l'exercice en cours, 45 de ces lieux d'audition sur les 80 qui existent suivront la même procédure. La Cour poursuit ses efforts pour mettre cette procédure en place à d'autres lieux d'audition en sélectionnant des candidats locaux qui peuvent recevoir une formation leur permettant de remplir les deux fonctions.

C. Principaux examens

Le rapport du vérificateur général publié en avril 1997 est l'examen en profondeur qui pourrait avoir une incidence sur le programme de la Cour.

Le ministre de la Justice a confié au Commissaire à la magistrature fédérale le mandat d'étudier la possibilité d'unifier les services intégrés et les services du greffe de la Cour canadienne de l'impôt et de la Cour fédérale du Canada afin de réaliser des économies. Nous attendons toujours les décisions et des précisions sur l'orientation future de la Cour à cet égard.

Partie IV : Renseignements supplémentaires

A. Personnes-ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le volet du présent document qui touche à la planification stratégique, vous pouvez vous adresser à :

Diane Potvin
Directrice de la Planification stratégique et des Communications
Cour canadienne de l'impôt
200, rue Kent, 4^e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0M1

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le volet du présent document qui touche aux finances, vous pouvez vous adresser à :

Bruce Shorkey
Directeur des Finances et de la Gestion du matériel
Direction des services intégrés
Cour canadienne de l'impôt
200, rue Kent, 4^e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0M1

B. Tableaux financiers récapitulatifs

Les tableaux récapitulatifs suivants sont présentés :

Sommaire des crédits approuvés

Autorisations pour 1996-1997 - Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation (millions de dollars)

Crédit	Budget principal 1996-1997	Réel 1996-1997
40 Programme - Greffe de la Cour canadienne de l'impôt Dépenses de fonctionnement	11	11,4
Total pour le ministère	11	11,4

Recettes à valoir sur le Trésor (RVT) par secteur d'activité

(millions de dollars)

Activité	Réel 1993-1994	Réel 1994-1995	Réel 1995-1996	Total prévu 1996-1997	Réel 1996-1997
Greffe de la Cour canadienne de l'impôt	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Total des recettes à valoir sur le Trésor	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5

Lois appliquées par la Cour canadienne de l'impôt

La Cour canadienne de l'impôt a vocation à connaître les litiges découlant de l'application des lois suivantes :

<i>Loi de l'impôt sur le revenu</i>	L.R.C. (1985), ch. 1 (5 ^e suppl.), modifiée
Régime de pensions du Canada	L.R.C. (1985), ch. C-8, modifiée
<i>Loi sur la sécurité de la vieillesse</i>	<i>L.R.C. (1985), ch. O-9</i> , modifiée
<i>Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers</i>	<i>L.R.C. (1985), ch. P-12</i> , modifiée
<i>Loi sur l'assurance-chômage</i> (abrogée)	<i>L.R.C. (1985), ch. U-1</i> , modifiée
<i>Loi sur l'assurance-emploi</i> (Partie III)	L.C. 1996, ch. 23, modifiée
<i>Loi sur la taxe d'accise</i> (Partie IX)	L.R.C. (1985), ch. E-15, modifiée
<i>Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels</i>	L.R.C. (1985), ch. C-51, modifiée
<i>Loi sur les allocations aux anciens combattants</i>	L.R.C. (1985), ch. W-3, modifiée
<i>Loi sur les avantages liés à la guerre pour les anciens combattants de la marine marchande et les civils</i>	L.R.C. (1985), ch. C-31, modifiée
<i>Loi sur le Tribunal des anciens combattants (révision et appel)</i>	L.C. 1995, ch. 18, modifiée